

INTRODUCTION DE : Travail social et immigration. Interculturalité et pratiques professionnelles, E. Prieur, E. Jovelin et M. Blanc (coord.), L'Harmattan - Collection "Compétences Interculturelles", Paris, 2006, 312 p.

Il y a 10 000 ans la terre portait environ cinq millions d'individus sur ses 125 millions de kilomètres carrés. Lorsqu'on jette un œil sur la densité théorique d'occupation, celle-ci était très faible : 0,04 habitant au kilomètre carré soit un pour 25 kilomètres. A ce jour on dénombre 6 milliards d'individus, représentant 48 habitants au kilomètre carré. Dans un siècle, la population est estimée à 9 ou 10 milliards d'individus. La progression de la migration est pour l'essentielle le fait des deux siècles derniers, où elle s'est accélérée. Toutefois, le XX^{ème} siècle a été sans conteste celui du nombre et des déplacements en masse, des brassages des populations où la terre est devenue : « une planète nomade ». Certes découvrir plusieurs cadavres asphyxiés dans des conteneurs ou dans la cale des bateaux, c'est une des images qui contribuent à montrer la migration comme un dysfonctionnement du système mondial, or elle au contraire une condition nécessaire à son fonctionnement, car le migrant consommateur qui stimule la demande est aussi travailleur. D'ailleurs, l'évolution des marchés de travail en occident laisse entrevoir un appel de main-d'œuvre considérable. Les problèmes issus du fordisme persistent encore et on parle de nouveau de pénurie de main-d'œuvre. Le chancelier allemand avait annoncé en 2001 son intention d'accorder 30 000 visas à des informaticiens. Les pays industrialisés doivent faire face à une pénurie consécutive à la baisse de la fécondité et au vieillissement démographique, promettant de fait une véritable récession démographique. D'ici 2050, il faudrait pour l'Europe (de 15) 80 millions d'immigrants. Par exemple pour l'Allemagne, il faudrait 18 millions d'immigrés pour maintenir la population et 25 millions pour conserver le même taux de population active ; pour la France, il faudrait respectivement 1,5 millions et 5,5 millions, pour l'Italie, 13 millions et 19,6 millions.¹

Au lieu que ces données annonçant de formidables migrations invitent les pays à une réflexion prospective sur les politiques d'emploi et de gestion des âges ; bien au contraire, cela aurait tendance sous l'effet de masse à contribuer à forger un bloc de préjugés, une foule de fantasme selon lesquels la vieille Europe serait envahie par des personnes qui auraient un projet collectif de quitter leur pays pour s'installer définitivement dans le continent européen. Cette vision du sens commun relayée quelquefois par les politiques induisent des mesures draconiennes qui introduisent beaucoup d'individus dans une « sorte de no man's land ». Il y aurait finalement, de ce fait une volonté des pays membres de l'OCDE de réguler et maîtriser les flux migratoires, en apportant des modifications significatives à leurs législations sur l'entrée et le séjour des étrangers, à réviser leurs procédures relatives au droit d'asile et à renforcer leur système de lutte contre l'immigration clandestine, en épousant en commun une interprétation « restrictive de la convention de Genève ».

Et pourtant dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, on précise que « *tout individu a droit à une nationalité* » ; mais surtout dans l'article 13, il est notifié que « *tout individu est en droit de quitter tout pays y compris le sien* ». En 1950,

cet article sera repris par la convention européenne des droits de l'homme et en 1966 par le pacte international. *Mais si ces trois textes donnent le droit de quitter un pays aucun ne délivre celui d'entrer dans un autre pays. Grossièrement, on prévoit « le départ mais pas l'arrivée ».* Ce flou montre la difficulté de trouver une véritable politique d'immigration appelant à l'ouverture des états occidentaux. Ces politiques sont conçues comme si on ignorait les causes de déplacement des milliers d'individus dans le monde.

Or, nous savons entre autres que les migrants fuient souvent les conditions de vie difficiles. Le migrant économique est motivé par le désir d'échapper à la misère et de rêver à une vie meilleure. Le migrant politique cherche à fuir la cruauté d'un régime autoritaire, totalitaire, pour un mieux vivre. Donc, on s'en va parce qu'on a guère d'espoir d'avenir sur la terre où l'on vit. Ainsi, ce qui pousse les hommes à partir c'est évidemment l'économique et le politique mais c'est essentiellement « *un effort quasi désespéré de s'en sortir* ». On ne quitte sa famille, ses amis, sa société dans laquelle on a grandi que poussé par le besoin, par la nécessité, bien souvent à cause de la multiplication des conflits et des guerres civiles.

En fait le migrant s'impose comme une figure qui n'accepte pas la fatalité que lui impose la mondialisation, il refuse son sort et revendique le droit de vivre là où il peut s'épanouir. Mais ce droit de vivre lui est quelquefois refusé sous prétexte qu'il est porteur de valeurs différentes, de revendications dangereuses, qu'il mange le pain des autres.

¹ Claude Manzagol., *La mondialisation. Données, mécanismes et enjeux*, Armand Colin, 2003, voir aussi pour cette Introduction, Emmanuel Jovelin., « Les travailleurs sociaux face aux familles d'origine étrangère », *Les cahiers de PROMOFAP*, n° 12 octobre, 2004

Dans un monde où triomphe à ce jour l'individualisme, où la machine à produire la richesse n'a jamais été aussi efficace, les inégalités ne cessent pourtant de croître dans les pays en développement. Si 826 millions de personnes souffrent de faim chaque jour, près de 2 milliards d'être humains vivent dans la misère absolue : sans revenu fixe, sans travail, sans nourriture suffisante, sans accès à l'eau potable et sans école. N'oublions pas que cette misère du monde est aussi le résultat des choix politiques et économiques provenant généralement des pays du Nord.

Devant les difficultés de lutter contre la misère, *cette tâche sur la conscience de l'humanité*, beaucoup de personnes préfèrent émigrer, partir ailleurs etc. La preuve en est que les réfugiés qui étaient aux alentours de 15 millions en 1900, dépassent aujourd'hui les 22 millions en considérant bien entendu le bond démographique qu'a connu l'humanité. Il y a encore quelques années, les migrations étaient confinées à certains pays ou régions de départ marquées par un passé colonial, ces trente dernières années, nous assistons à une mondialisation des courants migratoires, comme le montre la diversification des pays de départ et d'accueil.² En effet, depuis la fin des années 70 et le début des années 80, nous assistons à un tournant dans l'évolution des mouvements migratoires posant une question simple : *comment intégrer des populations dans un même ensemble autour des valeurs communes tout en respectant leurs différences ?*

Selon les Nations unies, environ 170 millions de personnes résidaient dans un autre pays que leur pays natal en 2000, soit deux fois plus qu'en 1965, représentant 3% de la population mondiale.³ On compte par ailleurs, près de 15 millions de personnes en situation irrégulière. Cela peut paraître peu mais en nette progression. L'asile se tourne essentiellement vers les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Autriche, la République Tchèque, la France. Cinq pays ont reçu en 2000, 58% du total des demandeurs d'asile : le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Etats-Unis, les Pays-bas et la Belgique par ordre décroissant. Et enfin parmi les nouveaux pays d'accueil figurent l'Italie, la Grèce, l'Irlande, les pays d'Europe centrale et orientale, et la Turquie. *Un point important qui mérite une attention particulière est que malgré cet engouement vers les pays occidentaux, les pays du sud en accueillent l'essentiel, c'est-à-dire plus de 60% de migrants ne quittent pas l'hémisphère du sud et les trois quarts des réfugiés sont accueillis dans les pays du tiers-monde.*

En ce qui concerne la France, cette problématique doit être placée dans la manière dont la France s'est construite en tant que nation. Gérard Noiriel⁴, explique assez clairement, que les populations qui se sont fixées en France se sont fondues dans un ensemble commun : le peuple français, dans la négation de la diversité culturelle. Pour les conservateurs, la tradition Républicaine, la citoyenneté française repose sur une conception universaliste, originale et forte de la République et de la nation. Il s'agit d'un modèle qui se veut universaliste au nom de l'égalité des citoyens devant la république, il ignore les particularismes régionaux, linguistiques et sexuels. Cette conception de l'intégration qualifiée par les Anglo-saxons de « color blind » atteint son paroxysme car à « considérer tout le monde sur le même pied d'égalité, ceux qui sont handicapés au départ ne restent-ils pas pénalisés ? Se posent la question certains spécialistes.

Si des sociologues comme Emmanuel Todd⁵, pense que le multiculturalisme est un droit à l'indifférence, qui accroît l'anomie, en diminuant le lien social au nom de la liberté de chacun et qu'il n'est point de salut en dehors de l'assimilation, si ce n'est tombé dans la ségrégation, qui serait contraire aux valeurs républicaines, des auteurs comme Alain Touraine, Michel Wieviorka, François Dubet, Didier Lapeyronnie et dans une moindre mesure Dominique Schnapper⁶ condamne « l'universalisme républicain abstrait qui entretient l'exclusion des communautés, en refusant de reconnaître les particularismes et la pluralité des modes d'intégration sociale ». ⁷ Le débat autour de l'immigration dans notre pays est donc rude et ne date pas d'hier.

Rappelons que depuis 150 ans la démographie et l'économie française ont été nourries par l'apport des immigrés. La France est l'un des pays de la planète qui a eu recours avec beaucoup d'intensité aux populations étrangères, pour faire fonctionner l'économie, occuper les postes désertés par les nationaux, pour compenser les effets de deux guerres mondiales, de natalité. Les courants migratoires qui se sont succédés ont certes contribué à la richesse de la nation et à la diversité de la population française, mais les problèmes de l'immigration suscitent des stéréotypes qui envahissent encore les imaginaires et les représentations collectives dominés par le chômage

² Voir à ce sujet C. Withol de Wenden, la mondialisation des flux migratoires, VEI, n° 131, déc. 2002.

³ Des migrations principalement sud-sud : Près de 75% des migrants sont originaires des pays du sud. 40% sont originaires des pays en développement d'Asie et notamment des Philippines, 20% proviennent du bassin méditerranéen (Maghreb et proche-orient) et 16% de la partie nord de l'Amérique latine proche ou frontalière des Etats-Unis (Mexique, Amérique centrale, Caraïbes). Les 24% restant sont originaires d'Afrique subsaharienne, d'Amérique du sud et d'Océanie. Voir Fanny Garcia, La mondialisation des migrations, *Alternatives économiques*, hors série, n° 52, 2002.

⁴ G. Noiriel., *Population, immigration et identité nationale en France XIXe-XXe siècle*, Ed. Hachette, 1992

⁵ Emmanuel Todd., *Le destin des immigrés*, Seuil, 1994

⁶ Dominique Schnapper admet les différences, en soulignant toutefois les dangers du communautarisme, en prônant un « républicanisme tolérant sensible aux conditions culturelles et sociales de la vie politique...proposant des modes d'intégration plus souples et plus attentifs aux besoins des populations particulières sans pour autant institutionnaliser des pratiques sociales particularistes ». Cité par E. poignard.

⁷ Emmanuel Peignard, Immigrés, l'intégration en question, *Alternatives économiques*, n° 209, déc. 2002

de plus en plus grand d'une partie de la population. La France terre d'immigration est confrontée à ce phénomène que les différentes politiques mises en place depuis plusieurs années n'arrivent pas à juguler. Ainsi que le souligne P. Milza⁸, les différentes mutations qui ponctuent l'histoire de la France contemporaine se sont accompagnées de tensions xénophobes qui ne sont pas toutes le fait du chômage, mais aussi des réactions de rejet et d'exclusion vis-à-vis des étrangers, provenant des individus, qui ont peur de perdre leur identité et pour lesquels la nation représente un ultime repère. L'étranger est dans ce cas perçu comme « un ennemi de l'intérieur, porteur de tous les maux, de toutes les tares sociales etc. ». A la fin du XIX^{ème} siècle, voire dans les années 30, comme aujourd'hui, on évoquait encore « *les métèques, les culs bénits, les hordes sauvages, les envahisseurs campant dans la cité, les nuées de sauterelles* etc. ».

Et pourtant les nouvelles migrations et leur ampleur (re) posent la question de la multiculturalité de notre société qui apparemment n'y était pas préparée. Mettre de côté l'héritage assimilationniste, pour des raisons historiques n'est pas chose aisée, et pose(ra) inévitablement des problèmes, car les turbulences migratoires montrent que cette société est contrainte à s'ouvrir à l'altérité. Le travail social est l'un des champs qui peut favoriser cette interaction, notamment le passage « d'un rapport craintif à un rapport positif ».

Mais qu'en est-il en réalité ? Comment les travailleurs sociaux appréhendent-ils la différence ? Comment peut-on analyser les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux ? Telles sont les interrogations qui ont nourri le colloque à la base de cet ouvrage.

N'en doutons pas, l'imagination peut provoquer les exigences d'homogénéisation pour se sentir à l'aise et surtout pour se repérer, et on ne peut oublier que le travail social, profession dont la base est « la personne humaine » est l'un des champs où les représentations pourraient fonctionner pratiquement comme un outil de travail. Mais *le travail social est aussi fort heureusement le lieu où les étrangers, les immigrés, les réfugiés, les mineurs isolés, les personnes en souffrance, trouvent de nouvelles ressources pour rebondir*. C'est la raison pour laquelle nous souhaitions dans ce deuxième colloque international, après le succès de « *quel social pour quelle société au XXI^{ème} siècle* »⁹, interroger « *les pratiques professionnelles par rapport à l'immigration* » car le brassage des cultures est une chance pour la France et en particulier pour les professions sociales.

Le colloque a abordé la problématique de l'immigration en général, la problématique religieuse dans la société française, l'évolution du droit sur l'immigration, l'épineuse problématique des mineurs isolés, les pratiques professionnelles (prise en charge des jeunes d'origine étrangère dans les institutions éducatives, les stratégies d'accompagnement des demandeurs d'asiles, le regroupement familial, et enfin une place a été réservée aux pratiques innovantes à l'étranger, avec la participation d'un certain nombre de pays partenaires (Canada, Italie, Espagne, Roumanie, Belgique, Angleterre, Suisse, Pays-Bas, République Tchèque, Estonie).

L'ouvrage est divisé en quatre parties, la première partie intitulée « le monde face à la diversité des migrations pose le cadre général de l'immigration tant en France que dans le monde. Quant à la deuxième partie, « Fait religieux, Fait social », elle traite essentiellement de la déconstruction des représentations et pose la religion en tant que forme de médiation. La troisième partie « croisement des pratiques professionnelles », s'intéresse aux pratiques de terrain, et donne un aperçu des travaux empiriques comme les travaux sur la médiation, sur les gens de voyage, sur les policiers à Genève etc. Enfin la quatrième partie : « interculturalité et diversité des pratiques professionnelles » donne quelques clés d'intervention aux travailleurs sociaux confrontés à l'extranéité. Cet ouvrage se veut un apport supplémentaire dans les champs du travail social et de la sociologie des relations interculturelles.

⁸ Pierre Milza, Un siècle d'immigration, *Revue sciences humaines*, n° 96, juillet 1999.

⁹ Prieur Elisabeth, Jovelin Emmanuel (éds.), *Quel social pour quelle société au XXI^{ème} siècle*, Ed. L'Harmattan, 2001